

**SECTION 1 - IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE**

**Identifiant produit**

**Nom du produit :** SpeedyFoam™  
**Code(s) du produit :** SpeedyFoam RTU  
**Synonymes :** Solution aqueuse de nettoyage

**Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

**Utilisation générale :** Nettoyant alcalin moussant  
**Utilisations déconseillées** aucune utilisation déconseillée

**Renseignements concernant le fournisseur et la fiche de données de sécurité**

**Fabricant/Revendeur**  
SpeedClean  
420 West Avenue  
Stamford, CT 06902 États-Unis  
+1-203-359-4708; numéro vert : +1-800-243-7932

**Numéro d'appel d'urgence : Chemtrec (24 heures sur 24) +1-800-424-9300; International : +1-703-527-3887**

**SECTION 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS**

**Classification de la substance ou du mélange**

**Définition du produit :** Mélange  
**Classification conformément à la norme de communication des risques 29 CFR 1910 de l'OSHA et au règlement CE N° 1272/2008**  
Provoque une irritation cutanée - Catégorie 2 [H315]  
Provoque des lésions oculaires graves - Catégorie 1 [H318]

**Éléments d'étiquetage**

**Pictogramme(s) de danger :**



**Mention d'avertissement :**

GHS05  
Danger

**Mention(s) de danger :** H315 - Provoque une irritation cutanée  
H318 - Provoque des lésions oculaires graves

**Conseils de prudence**

**[Prévention]**

P264 - Se laver soigneusement les mains et toute autre partie du corps en contact avec le produit après manipulation. P280 - Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux.

**[Réaction]**

P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon.  
P321 - Traitement spécifique : Consulter un médecin. Voir section 4 de cette FDS P332 + P313 - En cas d'irritation cutanée : Consulter un médecin.  
P362 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.  
P305 + P351 + P338 + H310 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

**Dangers non classés ailleurs (DNCA) ou non couverts par le SGH**

Une exposition répétée peut entraîner une sécheresse de la peau et des gerçures

**Section 3 - COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS**

**Substances**

Non applicable

**Mélanges**

% en poids	Ingrédient	Numéro CAS	Numéro CE	Numéro Index	Classification SGH
3 - 10	Pyrophosphate tétrapotassique	7320-34-5	230-785-7	-----	H319
1 - 8	Métasilicate de sodium	6834-92-0	229-912-9	014-010-00-8	H314, H335
2 - 9	Mélange exclusif de tensioactifs	-----	-----	-----	H318

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc ne nécessiterait de figurer dans cette section.

**SECTION 4 - PREMIERS SECOURS**

**Description des premiers secours**

**Inhalation :** si les brouillards du produit entraînent une irritation ou détresse respiratoire, transporter immédiatement la victime à l'extérieur. Si la respiration s'avère difficile ou irrégulière, administrer de l'oxygène ; en cas d'arrêt respiratoire, le personnel qualifié doit pratiquer la respiration artificielle. Desserrer tout article vestimentaire serré tel que col, cravate, ceinturon ou ceinture. Si les symptômes persistent, consulter immédiatement un médecin.

**Yeux** : rincer immédiatement les yeux avec de grandes quantités d'eau ou de solution saline pendant au moins 15 minutes en soulevant occasionnellement les paupières inférieures et supérieures.

Enlever les lentilles de contact dans les deux premières minutes, si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées, et continuer à rincer. Consulter immédiatement un médecin, un ophtalmologue de préférence.

**Peau** : Enlever les vêtements contaminés et rincer la peau avec de grandes quantités d'eau. Laver la partie du corps concernée avec du savon et de l'eau, puis rincer abondamment. Laver les chaussures et les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Si l'irritation persiste, consulter immédiatement un médecin.

**Ingestion** : Rincer la bouche de la victime à l'eau, si elle est consciente. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. NE PAS faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Des vomissements peuvent survenir spontanément. Pour empêcher toute aspiration du produit dans les poumons, allonger la victime sur le côté en veillant à ce que sa tête soit plus basse que sa taille. Ne rien faire avaler à une personne inconsciente ou en train de convulser. Ne pas laisser la victime sans surveillance. Consulter immédiatement un médecin.

### Principaux symptômes et effets, aigus et différés

#### Risques d'effets néfastes pour la santé et symptômes

**Yeux** : provoque une irritation sévère des yeux et des lésions oculaires graves. Les symptômes peuvent inclure une inflammation, douleur, déchirure, enflure et un trouble de la vision.

**Peau** : provoque une irritation cutanée ainsi que des rougeurs localisées, démangeaisons et une sensation d'inconfort. Une utilisation répétée et prolongée peut entraîner un assèchement de la peau, des gerçures, ou une dermatite.

**Inhalation** : l'inhalation de brouillard ou de fines gouttelettes peut causer l'irritation des voies respiratoires supérieures.

**Ingestion** : peut être nocif en cas d'ingestion. Peut causer des irritations gastro-intestinales entraînant des nausées, vomissements, douleurs abdominales et diarrhées. Peut causer des brûlures aux lèvres, à la bouche, à la gorge et aux voies digestives.

**Chronique** : des troubles respiratoires et cutanés préexistants peuvent être aggravés suite à l'exposition à ce produit. Une exposition chronique au produit sans équipement de protection de la peau peut entraîner un assèchement de la peau, des gerçures et une dermatite.

### Indications quant à une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

**Conseils aux médecins et personnel hospitalier** : effectuer un traitement symptomatique et d'appoint.

## SECTION 5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés** : employer un moyen d'extinction qui convient aux feux environnants.

**Moyens d'extinction inappropriés** : aucune connue

### Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Exposés à des chaleurs extrêmes, les récipients fermés peuvent éclater en raison de la pression accumulée. Lors d'états d'urgence, une surexposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé. Il est possible que les symptômes n'apparaissent pas tout de suite ou soient retardés. Consulter un médecin.

**Risque d'explosion** : n'est pas considéré comme un risque d'explosion.

### Conseils aux pompiers

Il est conseillé de porter un équipement de protection intégral, y compris un appareil respiratoire autonome. Utiliser de l'eau pour refroidir les contenants fermés afin de prévenir l'accumulation de pression et une éventuelle auto-ignition ou l'explosion en raison de l'exposition à des chaleurs extrêmes. Si possible, les pompiers doivent contrôler les eaux de ruissellement afin d'éviter de contaminer l'environnement.

## SECTION 6 - MESURE À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Évacuer le personnel non essentiel. Porter des vêtements de protection appropriés ainsi qu'un équipement décrit à la section 8.2. Aérer la zone. Éloigner toute source d'inflammation. Ne pas fumer. Nettoyer les déversements immédiatement. Les déversements entraînent des risques de dérapage.

### Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les canalisations et les égouts.

### Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

Déverser dans la direction du vent. Boucher les canalisations et contenir le déversement. Couvrir le déversement avec une grande quantité d'absorbant inerte. Ne pas utiliser de matériaux combustibles tels que de la sciure de bois. Recueillir le matériel et le placer dans un contenant approuvé pour une élimination appropriée.

Respecter les éventuelles restrictions de matériels (Sections 7.2 et 10.5). Ne pas laisser les matériaux ou les eaux de ruissellement provenant des zones contaminées pénétrer dans les canalisations de sol ou les égouts pluviaux et les fossés qui mènent aux cours d'eau. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

### Référence à d'autres sections

Pour toute information liée au traitement des déchets, voir Section 13.

## SECTION 7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

### Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Porter tout l'équipement de protection personnelle décrit à la Section 8.2 Éviter le contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas inhaler les brouillards ou vapeurs. Ne pas fumer. Si l'utilisation normale du produit présente un risque respiratoire, utiliser uniquement un système de ventilation adéquat ou porter un respirateur approprié. Laver soigneusement les chaussures et les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

### Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Ce produit ne devrait présenter aucun risque d'incendie ou d'explosion.

### Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Entreposer dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des matières incompatibles (voir Section 10.5) et des produits alimentaires.

Transférer uniquement dans des contenants approuvés ayant un étiquetage approprié. Conserver les récipients bien fermés. Protéger les récipients des dommages physiques. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Les contenants vides peuvent être dangereux puisqu'ils peuvent contenir des résidus du produit. Confiner le produit de manière appropriée afin d'éviter de contaminer l'environnement. Aérer les endroits clos. Ne pas ingérer le produit. Tenir hors de portée des enfants.

### Utilisations finales particulières

En dehors des utilisations mentionnées à la section 1.2, aucune autre utilisation spécifique n'est stipulée.

**Paramètres de contrôle**

Ne contient aucune substance nécessitant de respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle.

**Contrôles de l'exposition**

**Contrôles d'ingénierie** : les mesures techniques et les opérations d'exploitation appropriées doivent avoir la priorité sur l'utilisation d'équipements de protection individuelle. Assurer une ventilation adéquate. La ventilation par aspiration est préférée. Se référer à la section 7,1.

**Mesures de protection personnelle** : porter des vêtements de protection pour éviter tout contact répété ou prolongé avec le produit. Les vêtements de protection doivent être sélectionnés spécifiquement pour le lieu de travail, en fonction des concentrations et des quantités de substances dangereuses manipulées. La résistance chimique de l'équipement de protection doit être demandée au fournisseur.

**Mesures d'hygiène** : les installations qui entreposent ou utilisent ce matériel doivent être équipées d'une douche oculaire et d'une douche de sécurité. Changer les vêtements contaminés. Une protection préventive de la peau est recommandée. Se laver soigneusement les mains après chaque manipulation et avant de boire, de manger, de fumer ou d'utiliser le lavabo.

**Protection Yeux/Visage** : porter des lunettes de protection ou des lunettes de sécurité sans ouvertures sur les côtés pendant la manipulation du produit. Se référer aux normes 29 CFR 1910.133, ANSI Z87.1 ou à la norme européenne EN 166.

**Protection des mains** : porter des gants en caoutchouc ou des gants recommandés par le fournisseur de gants pour la protection contre les matériaux décrits à la Section 3. Les gants doivent être imperméables aux produits chimiques et huiles. Le délai de rupture des gants sélectionnés doit être supérieur à la période d'utilisation prévue.

**Autre équipement de protection** : porter des vêtements de protection/ Porter des chaussures de sécurité, le cas échéant.

**Protection respiratoire** : non requis dans des conditions normales d'utilisation. Toujours utiliser un respirateur approuvé lorsque des vapeurs/aérosols sont générés. Lorsque l'évaluation des risques démontre que les respirateurs à adduction d'air filtré sont appropriés, utiliser un demi-masque respiratoire avec des cartouches multifonctions (US) ou de type ABEK (EN 14387) en guise de soutien aux mesures d'ingénierie. Si le respirateur est le seul moyen de protection, utiliser un appareil de protection respiratoire intégral à adduction d'air. Utiliser des appareils respiratoires et des composants testés et approuvés selon les normes gouvernementales appropriées tels que le CEN (UE) ou la NIOSH (US).

**Contrôles de l'exposition à l'environnement** : ne pas déverser dans les canalisations.

*L'EPI ne doit pas être considéré comme une solution à long terme au contrôle de l'exposition. L'utilisation d'EPI doit être accompagnée de programmes de l'employeur pour le sélectionner, le maintenir, l'ajuster et l'utiliser correctement. Consulter une autorité compétente en matière d'hygiène industrielle pour déterminer les dangers potentiels et/ou suivre les conseils du fabricant d'EPI pour assurer une protection adaptée.*



Splash Goggles



Gloves



Protective Apron

## SECTION 9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

**Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<b>Aspect</b>	Transparent, liquide violet clair
<b>Odeur</b>	Spécifique
<b>Seuil d'odeur</b>	Non déterminé
<b>Poids moléculaire</b>	Non applicable
<b>Formule chimique</b>	Non applicable
<b>pH</b>	10,9 - 11,1 @ 20 °C
<b>Point de congélation/fusion</b>	< 0 °C
<b>Point initial d'ébullition</b>	< 100 °C
<b>Taux d'évaporation</b>	Non déterminé
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Non applicable
<b>Point d'éclair</b>	Non déterminé
<b>Température d'auto-ignition</b>	Non déterminée
<b>Température de décomposition</b>	Non déterminée
<b>Limite inférieure d'explosivité (LIE)</b>	Non déterminée
<b>Limite supérieure d'explosivité (LSE)</b>	Non déterminée
<b>Pression de vapeur</b>	Non déterminée
<b>Densité de vapeur</b>	Non déterminée
<b>Densité</b>	1,019 - 1,021
<b>Viscosité</b>	Non déterminée
<b>Solubilité dans l'eau</b>	Dispensable
<b>Coefficient de partition : n-octanol/eau</b>	Non déterminé
<b>Propriétés oxydantes</b>	Non applicable
<b>Propriétés explosives</b>	Non applicable
<b>Pourcentage de matières volatiles @ 20°C</b>	~ 84 %

**Autres données**

Aucune donnée disponible

## SECTION 10 - MANIPULATION ET STOCKAGE

**Réactivité**

Aucune réactivité constatée dans des conditions normales d'utilisation.

**Stabilité chimique**

Stable dans les conditions de stockage recommandées.

**Possibilité de réactions dangereuses**

Aucune polymérisation dangereuse ne se produira.

## Conditions à éviter

Températures extrêmes ; contact avec des matières incompatibles

## Matières incompatibles

Oxydants, acides et bases puissants

## Produits de décomposition dangereux

Les produits de décomposition thermique comprennent des oxydes de carbone, des oxydes de potassium, des oxydes de phosphore et des oxydes de sodium

## SECTION 11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë par voie orale

Faible toxicité aiguë par voie orale.

#### Toxicité aiguë par inhalation

Faible toxicité aiguë par inhalation.

#### Toxicité cutanée aiguë

Faible toxicité aiguë par voie cutanée.

#### Irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

#### Irritation des yeux

Provoque une irritation sévère des yeux et des lésions oculaires graves.

#### Sensibilisation

Aucune donnée disponible

#### Génotoxicité in vitro

Aucune donnée disponible

#### Mutagénicité

Aucune donnée disponible

#### Toxicité spécifique sur un organe – exposition unique

Aucune donnée disponible

#### Toxicité spécifique sur un organe – exposition répétée

Aucune donnée disponible

#### Danger d'aspiration

Aucune donnée disponible

### Informations supplémentaires

Aucun composant de ce produit présent à des concentrations supérieures ou égales au seuil de 0,1% (de minimis) n'est identifié comme probablement, possiblement, potentiellement ou certainement cancérigène d'après le CIRC, l'ACGIH, le NTP ou l'OSHA. Aucune donnée n'est disponible concernant la mutagénicité ou la tératogénicité de ce produit. Aucune donnée disponible n'indique que ce produit provoque des effets indésirables sur la croissance ou la fertilité.

Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité.

## SECTION 12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### Toxicité

Les rejets importants de ce produit dans l'environnement peuvent entraîner la baisse du pH des systèmes aquatiques à une valeur <2, ce qui peut être mortel pour les organismes aquatiques et les micro-organismes du sol. Les phosphates peuvent persister indéfiniment ou s'intégrer dans des systèmes biologiques.

### Persistance et dégradabilité

Les composants organiques de ce produit sont facilement biodégradables. Les substances inorganiques ne sont pas biodégradables. Les méthodes de détermination de la biodégradabilité ne sont pas applicables aux substances inorganiques.

### Potentiel de bioaccumulation

Le matériel ne devrait pas se bioaccumuler.

### Mobilité

Forte mobilité dans le sol.

### Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

### Autres effets néfastes

#### Autres informations écologiques

Empêcher le produit d'entrer dans les eaux de surface, les eaux usées ou le sol.

Un risque environnemental ne peut pas être exclu en cas de manipulation ou d'élimination peu professionnelle.

## SECTION 13 - CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

**Méthodes d'élimination** : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. Les récipients vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Éliminer le produit et son récipient en prenant toutes les précautions nécessaires. Éliminer les produits excédentaires et non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit respecter les dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éviter la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les canalisations et les égouts.

**Liste P de la RCRA** : aucun déchet au-dessus du seuil de déclaration (de minimis)

**Liste U de la RCRA** : aucun déchet au-dessus du seuil de déclaration (de minimis)

## SECTION 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

**Remarque :** les informations relatives au transport sont données uniquement pour référence. Le client est prié de consulter CFR 49 parties 100 - 177, IMDG, IATA, EU, TDG Nations Unies et les manuels d'information, WHMIS (Canada) TDG pour les détails des règlements et des exceptions recouvrant les dimensions spécifiques de conteneur, les matériaux d'emballage et les méthodes d'expédition.

**NON RÉGLEMENTÉ POUR LE TRANSPORT**

## SECTION 15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Réglementations Fédérales des États-Unis

**Norme de communication des risques de l'OSHA :** ce produit est classé comme dangereux conformément à la norme 29 CFR 1910.1200 de l'OSHA.

**Norme de gestion de la sécurité opérationnelle de l'OSHA :** ce produit n'est pas réglementé par la norme PSM 29 CFR 1910.119. de l'OSHA. **Programme de gestion des risques de l'EPA :** ce produit n'est pas réglementé par la norme RMP 40 CFR Part. 68. de l'EPA.

**Programme de gestion des risques de l'EPA :** ce produit n'est pas réglementé par la norme RMP 40 CFR Part. 68. de l'EPA.

**Loi fédérale sur les insecticides, fongicides et rodenticides de l'EPA :** ce produit n'est pas un pesticide homologué conformément à la norme 40 CFR Part. 150 de la FIRFA.

**Inventaire du Toxic Substance Control Act (TSCA) :** Tous les ingrédients de ce produit figurent sur l'inventaire du Toxic Substances Control Act (TSCA). Ce produit est soumis à l'avis d'exportations du TSCA 12(b).

**Drug Enforcement Administration (DEA). Liste 2, produits chimiques essentiels (21 CFR 1310.02(b) et 1310.04(f)(2)) et numéro de code du produit chimique**  
Non inscrit

**Drug Enforcement Administration (DEA). Listes 1 et 2 de mélanges de produits chimiques exempts (21 CFR 1310.12(c)) et numéro de code**  
Non inscrit

**Programme de normes antiterrorisme pour les installations chimiques (CFATS) du Département de la Sécurité intérieure des États-Unis (DHS) sur les produits chimiques**  
Non inscrit

#### **Amendments Superfund et Acte de Réautorisation (SARA)**

**Information SARA 313 :** ce produit ne contient aucun produit chimique soumis aux exigences de déclaration de l'article 313 de la Loi de 1986 sur la planification des interventions d'urgence et sur le droit de savoir de la communauté (EPCRA).

**Catégories de risque en vertu de la loi SARA, section 311/312 :** danger aigu pour la santé, dangers chroniques pour la santé

**Substances extrêmement dangereuses en vertu de la loi SARA, section 302/304 :** ce produit ne contient aucun produit chimique soumis aux exigences de déclaration conformément à ces sections du titre III de la loi SARA.

**Notification et planification d'urgence en vertu de la loi SARA, section 302/304 :** ce produit ne contient aucun produit chimique soumis aux exigences de déclaration conformément à ces sections du titre III de la loi SARA.

**Loi " Comprehensive Environmental Response, Compensation and Liability Act" (CERCLA) des États-Unis :** ce produit ne contient aucune substance à déclaration obligatoire en vertu de la CERCLA.

#### **Loi Clean Air Act (CAA)**

Ce produit ne contient aucun polluant atmosphérique dangereux (HAP) désigné à la Section 112 (b) de la CAA. Ce produit ne contient aucun produit chimique de Classe 1 appauvrissant la couche d'ozone.

Ce produit ne contient aucun produit chimique de Classe 2 appauvrissant la couche d'ozone.

#### **Loi Clean Water Act (CWA)**

Ce produit ne contient aucun produit chimique répertorié comme substance dangereuse en vertu de la CWA. Ce produit ne contient aucun produit chimique répertorié comme polluant prioritaire en vertu de la CWA. Ce produit ne contient aucun produit chimique répertorié comme polluant toxique en vertu de la CWA.

#### États-Unis - Réglementation des États

##### **Proposition 65 de la Californie, loi Safe Drinking Water and Toxic Enforcement de 1986**

ce produit contient des substances chimiques reconnues par l'État de Californie comme étant à l'origine de cancers ou d'effets néfastes sur la reproduction.

##### **Autres inventaires des États-Unis**

Un agent tensio-actif breveté figure sur les listes suivantes des substances dangereuses, du droit de savoir et/ou les listes de polluants atmosphériques de certains États : Massachusetts, Pennsylvanie

#### Canada

**Classification des produits dangereux conformément à la SIMDUT :** Provoque une irritation cutanée et des lésions oculaires graves

**Inventaire national des rejets de polluants du Canada (INRP) :** Ce produit ne contient aucun produit chimique répertorié par l'INRP.  
**communauté économique européenne**

**WGK (Catégorie de pollution des eaux en Allemagne) :** 1 (danger faible pour les eaux)

#### Inventaire international des produits chimiques

Pays	Nom d'inventaire	Produit répertorié*
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Europe (EINECS)	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes	Oui
United States	Toxic Substance Control Act (TSCA)	Oui
Australia	Inventaire australien des substances chimiques (AICS)	Oui
New Zealand	inventaire des substances chimiques de la Nouvelle-Zélande (NZIoC)	Oui
China	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Oui
Japan	Inventaire japonais des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Oui
Korea	Liste coréenne des substances chimiques existantes (KECL)	Oui
Philippines	Inventaire philippin des produits et des substances chimiques (PICCS)	Oui

\*Oui - Tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence. Non - Un ou plusieurs composants du produit ne sont pas répertoriés dans l'inventaire ou exemptés d'enregistrement.

## Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour ce produit.

### SECTION 16 - AUTRES

#### Système d'identification des matières dangereuses (HMIS)

Santé	3
Inflammabilité	0
Danger physique	0
Protection personnelle	C

C = lunettes de sécurité, gants et un tablier

#### Classement HMIS

0 = Minimal 1 = Léger 2 = Modéré 3 = Grave 4 = Extrême \* = danger chronique pour la santé

#### Classement NFPA

0 = Non significatif 1 = Léger 2 = Modéré 3 = Grave 4 = Extrême

#### National Fire Protection Association (NFPA)

##### Inflammabilité



Santé

Instabilité

Particulier

#### Pour consulter le texte intégral des Phrases-H SGH, voir Section 3 (non mentionnées dans la Section 2)

H314 - Provoque des brûlures.

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H335 - Peut irriter les voies respiratoires

#### Liste des abréviations

<b>ACGIH</b>	American Conference of Governmental Industrial Hygienists
<b>ADR</b>	Accord Dangereux Routier (Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route)
<b>CAS</b>	Chemical Abstract Services
<b>CFR</b>	Code of Federal Regulations (Code des règlements fédéraux)
<b>DOT</b>	Department of Transportation
<b>EMS Guide</b>	Emergency Response Procedures for Ships Carrying Dangerous Goods (Consignes d'urgence pour les navires transportant des marchandises dangereuses)
<b>EPA</b>	Environmental Protection Agency (Agence américaine pour la protection de l'environnement)
<b>ERG</b>	Emergency Response Guide Book (Le guide des mesures d'urgence)
<b>FDA</b>	Food and Drug Administration (Agence américaine des produits alimentaires et médicamenteux)
<b>GHS</b>	Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals (GHS) (système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques)
<b>HCS</b>	Hazard Communication Standard (Norme de communication des risques)
<b>IARC</b>	International Agency for Research on Cancer (Centre international de recherche sur le cancer - CIRC)
<b>IATA</b>	International Air Transport Association (Association internationale du transport aérien)
<b>ICAO</b>	International Civil Aviation Organization (Organisation de l'aviation civile internationale)
<b>IDLH</b>	Immediately Dangerous to Life and Health (danger immédiat pour la vie ou la santé)
<b>IMDG</b>	International Maritime Dangerous Goods (Code maritime international des marchandises dangereuses)
<b>IMO</b>	International Maritime Organization (Organisation maritime internationale - OMI)
<b>Mppcf</b>	Millions of Particles Per Cubic Foot (millions de particules par pied cube)
<b>NA</b>	North America (Amérique du Nord)
<b>NAERG</b>	North American Emergency Response Guide Book (Le guide nord-américain des mesures d'urgence)
<b>NIOSH</b>	National Institute for Occupational Safety (institut national de la santé et de la sécurité professionnelles)
<b>NTP</b>	National Toxicology Program (programme de toxicologie nationale)
<b>OSHA</b>	Occupational Safety and Health Administration (Administration de la santé et de la sécurité occupationnelle)
<b>PBT</b>	Persistent, Bioaccumulating and Toxic (persistantes, bioaccumulatives et toxiques)
<b>PEL</b>	Permissible Exposure Limit (Valeur limite d'exposition professionnelle - VLEP)
<b>PMCC</b>	Pensky-Martens Closed Cup (coupelle fermée Pensky-Martens)
<b>Ppm</b>	Parts Per Million (Partie par million)
<b>RCRA</b>	Resource Conservation and Recovery Act
<b>RID</b>	Dangerous Goods by Rail (marchandises dangereuses par chemin de fer)
<b>RQ</b>	Reportable Quantity (quantité à déclaration obligatoire)
<b>TCC/Tag</b>	Tagliabue Closed Cup (Vase clos Tagliabue)
<b>TLV</b>	Threshold Limit Value (Valeur limite d'exposition)
<b>TSCA</b>	Toxic Substance Control Act
<b>TWA</b>	Time-Weighted Average (moyenne pondérée dans le temps - MTP)
<b>UN</b>	United Nations (Nations Unies)
<b>VOC</b>	Volatile Organic Compounds (composés organiques volatils)
<b>vPvB</b>	Very Persistent and Very Bioaccumulating (très persistant et très bioaccumulable)
<b>WHMIS</b>	Workplace Hazardous Materials Information System (Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail - SIMDUT)

SpeedyClean n'assume aucune responsabilité légale ou civile liée à l'utilisation du produit décrit. Tous les produits chimiques présentent des risques potentiels inconnus. Les informations contenues dans cette FDS ne doivent être utilisées que pour compléter les connaissances existantes de l'utilisateur final. Relisez le mode d'emploi. Cette FDS a été révisée conformément au produit tel qu'emballé. Les entreprises de nettoyage doivent se conformer à toutes les réglementations de l'OSHA en vigueur.

Date de révision : 24 novembre 2017, Version 3

Date de préparation : 2 mai 2013, Version 1